



## suspicion vol financier mere fille

Par **ghys**, le **08/12/2009** à **18:19**

Bonjour , je suis mere de 3 enfts adultes, j'ai divorce de leur pere j'ai vecu avec un compagnon pendant 6 ans et l'ai quitté , puis j'ai rencontré mon mari actuel nous sommes mariés. je suis depressive diabetique et asthmatique! il y en a qui sont plus malades que moi!donc apres ma rupture avec mon compagon j'ai ete hebergé par ma fille ainée qui travaillait, moi aussi durant cette periode ,malgré quelques arrêts maladies. ma fille a toujours été une personne pour qui l'argent est important elle est une personne "interressée". elle m'accuse de lui avoir vole sa carte bleue de m'en etre servie d'avoir pris sur ces credits revolving de l'argent elle m'accuse aussi de m'etre servi de sa voiture le resultat moteur HS et plein d'autres accusations du même gabarit ,le probleme c'est que il se peut que elle m'ai prete sa cb avec son code pour faire des courses,peut etre? comme je le fais avec mon fils mais le reste je suis incapable de savoir si c'est la verité car elle ment beaucoup, mais est persuade de son bon droit Pour moi ce fut 1periode emotionnellement affreuse...donc elle affirme que je l'ai volé ...et que donc, elle a du faire un rachat de credit pour rembourser tout cela plus ses credits à elle , elle aurait tout cumulé..cela aurait eu lieu en fin 2002 /debut2003 apres j'ai quitté son appart car j'avais rencontré mon mari et je me suis installé avec lui en mars 2003 et mariee en 2004.elle me harcele pour que je lui rembourse mes soit disant dettes et comme je la sais dans une situation financiere precaire j'ai accepté de lui verser 70 euros par mois pour elle et son fils de 5 ans.mais elle me dit maintenant qu'elle va porter plainte contre moi pour et que je vais etre condamné comme une voleuse.j'ai peur donc je paie, elle me fait du chantage et je paie pour avoir la paix je ne sais pas si elle a raison et si je l'ai fait l'argent nous a servi a toutes les deux pour le quotidien.....je ne sais plus que faire je suis fragile psychologiquement, mais je n'ai pas fait dont elle m'accuse mais j'ai peur que si elle porte plainte ,il nous faudra gerer une situation pas simple, vais je aller en prison? vais je etre arrete? nous sommes en surendettement depuis 2006 avec un dossier bdf et nous remboursons nos debiteurs,je ne sais pas si j'ai fait cela , si je suis totalement un peu ou beaucoup ou pas du tout capable de l'avoir fait, mais c'est aussi ma fille qu'est ce que je risque si je sors de son chantage?

Par **seb88**, le **24/04/2010** à **01:38**

Le vol entre ascendant/descendant au 1er degré (ce qui vous concerne en tant que relation mere/fille) n'est pas pénalement responsable, donc vous n'encourez pas une peine de prison ferme.

Néanmoins, vous pouvez avoir à rembourser une partie de ces frais.

Reste néanmoins la partie morale de l'affaire : une fille qui vous a aidée dans des moments difficiles. Maintenant c'est elle qui est dans un moment difficile... Une proposition de

médiation ne serait pas envisageable ?